

99.000 euros pour introduire la charia à la Mairie de Paris !

Bertrand Delanoë, maire de Paris connu pour son action ouvertement multiculturaliste et communautariste organisait le 24 Août 2011, au sein des murs de la mairie une « soirée Ramadan. »

Soirée qui comprenait une rupture du jeûne, rite musulman faisant partie d'un des cinq piliers de l'islam, le Ramadan.

Coût pour le contribuable 99 000 €.

Le fait d'être le représentant d'un état laïc qui ne reconnaît ni subventionne les religions ne pose bien sûr aucun problème à M. Delanoë, utiliser l'argent public pour des opérations de clientélisme religieux... il sait faire.

Face à l'irrégularité patente d'un tel événement quelques voix (bien peu nombreuses) se sont élevées pour protester. Jacques Myard doit à cette occasion être complimenté pour sa vigilance républicaine.

Le préfet, alerté, exprime clairement son opinion : une telle manifestation viole les règles républicaines.

C'est bien sûr dit avec les formes mais la conclusion est claire : Si de l'argent public a été utilisé, la loi de 1905 a été violée (d'où la demande concernant les modalités de financement).

Et à votre avis d'où viennent les 99 000 € qui ont financés la soirée ?

De notre poche évidemment.

Oui de la vôtre aussi, vous qui habitez à Rodez ou à Strasbourg car il faut le savoir, l'Etat contribue aux finances des villes sous la forme de dotations aux collectivités. L'impôt contribue aux finances des villes, donc de Paris.

Voilà pourquoi, grâce à M. Delanoë vous avez généreusement

participé au financement d'un événement illégal, en l'occurrence la promotion d'une pratique rituelle musulmane par un élu de la République. N'hésitez pas à le remercier lors des prochaines élections municipales (là par contre, comme le monde est injuste, c'est réservé aux Parisiens).

Dans un pays qui fonctionnerait normalement on s'attendrait que les forces de l'ordre interviennent pour réprimer les actes illégaux, ou au moins à ce que quelques élus municipaux ou députés (l'Assemblée Nationale n'est qu'à quelques stations de Métro) viennent protester devant la violation d'un des principes fondamentaux de notre pays, la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Mais l'actualité nous montre depuis un bon moment que nous ne sommes plus dans une situation normale. Alors si l'Etat ne fait plus son travail.

Si nos représentants ne font plus leur travail.

C'est aux citoyens de rappeler le droit et la morale à ceux qui se rendent indignes des fonctions auxquelles ils ont été élus.

En effet ce que fait M. Delanoë viole bien plus que la loi de 1905 car le rite du Ramadan fait partie d'un ensemble d'obligations imposé par la Charia, la loi islamique barbare qui fait tuer les femmes à coup de pierres, couper des mains et des têtes, tuer les homosexuels (hé oui, M. Delanoë), persécuter les non musulmans et soumet les femmes à la volonté des hommes un peu partout sur la planète, là où les musulmans appliquent la loi de l'islam.

Dans la vidéo ci dessous on voit une participante nous dire que le Ramadan c'est une tradition. Effectivement dans certains pays la Charia fait malheureusement partie de la tradition. En Egypte on mutilé sexuellement les filles (plus de 90% des femmes sont excisées), dans le Soudan musulman il y a encore des esclaves, en Turquie des hommes tuent des femmes pour des « raisons d'honneur », partout dans le monde musulman on bat, on tue et on emprisonne ceux qui osent manger pendant le Ramadan...

Toutes les traditions ne sont pas bonnes, toutes les traditions n'ont pas vocation à être importées en France. Ici,

le Ramadan n'est pas que festif, il est utilisé comme un moyen social de pression à l'encontre des Musulmans (ou présumés tels) qui décident d'exercer leur droit à ne pas se soumettre à la coercition de la Charia. Le nombre d'agressions à ce sujet est en constante augmentation dans notre pays, faut-il d'autres preuves de la nocivité de cette pratique attentatoire aux droits et libertés de nos citoyens ?

[youtube BcDIHkXMgH0&feature]

Les pâtisseries du Ramadan ont le goût du sang et des larmes des victimes de la Charia. Cela n'a pourtant pas l'air de dégoûter M. Delanoë et ses complices. Avec de la musique et des danseuses cela passe probablement mieux.

Et pour répondre à ceux qui prétendent que le Ramadan n'a rien à voir avec la Charia, je produis ici la traduction d'un manuel de la Charia certifié par l'université Al Ahzar du Caire, une des plus grandes universités d'enseignements islamiques du monde sunnite.

Citation :

Qui doit jeûner le Ramadan

11.1 Jeûner le Ramadan est obligatoire pour :

(a) Tout Musulman (O : homme ou femme) qui :

(b) A atteint la puberté ;

(c) Est sain (d'esprit) ;

(d) Est capable de supporter le jeûne ;

(e) Et pour une femme, n'est pas dans la période de menstruation ou de saignement post-natal (nifas).

Le Ramadan est bien une obligation de la Charia, c'est un fait incontestable.

M. Delanoë le sait parfaitement et pourtant il camoufle délibérément ce fait derrière un paravent « culturel », devenant ainsi le complice des ennemis de la Démocratie et des droits de l'Homme.. Un complice de ceux qui, en tentant d'introduire la Charia dans notre société, se conduisent comme les destructeurs de notre culture et de la République, comme des activistes politiques subversifs au service d'une idéologie islamique totalitaire.

Ceci restera une flétrissure morale indélébile sur le personnage du maire de Paris et sur tous ceux qui, en connaissance de cause, ont participé à cette soirée (les autres participants ne sont bien sûr que les victimes d'une manipulation cynique de la mairie).

Voilà pourquoi Vérité, Valeurs et Démocratie était présent ce soir là devant la mairie de Paris. Pour clamer l'illégalité de cet événement, pour crier « Honte au maire » au nom des citoyens qui ont encore leur lucidité et un sens moral.

Notre intervention était prévue pour être symbolique. Nombre de participants volontairement restreint pour ne pas inquiéter les forces de Police, panneaux de petite taille, pas de drapeaux ni de banderoles, tout cela pour minimiser l'impression de « trouble à l'ordre public » et éviter de donner prise aux accusations d'extrémisme ou d'agressivité.

Malgré ces précautions, dès la prise de contact, pourtant parfaitement courtoise, avec les invités de la soirée, la Police est intervenue. Une Police manifestement mal à l'aise au vu de nos panneaux et de notre discours et qui n'a finalement même pas réussi à trouver de raisons valables pour effectuer un contrôle d'identité. Difficile d'arrêter des gens qui réclament le respect de la Loi !

Quelques membres de Riposte Laïque et de Résistance Républicaine (dont Pierre Cassen et Christine Tasin qui étaient venus en observateurs, ont effectivement constaté à leurs dépens que le simple fait de parler avec les invités présents dans la file d'attente de la soirée provoquait une intervention des policiers.

Exprimer une opinion défavorable à l'encontre de la Charia est un délit selon les règles de la Charia. Il semble qu'à Paris ce soir là les policiers aient fait appliquer la loi islamique à la demande de M. Delanoë sans que cela gêne grand monde.

C'est tellement absurde que c'en est presque drôle, on dirait un film complètement loufoque.

Mais non, finalement, ce n'est pas drôle du tout, c'est la réalité.

Et c'est pour cela que VV&D reviendra, avec les autres

organisations, partout où il le faudra pour dénoncer les agissements honteux des élus dévoyés de la République, jusqu'à ce qu'ils soient punis par la Loi, chassés de leurs fonctions par les électeurs ou reviennent à une conduite décente.

Alain Wagner

Porte-parole de VV&D